

CARNET D'OPPORTUNITES IMMOBILIERES ET FONCIERES

Conception – Exécution – Impression

1/ LE HAVRE SEINE DEVELOPPEMENT

Agence de développement économique de la région havraise, Le Havre Seine Développement prospecte, conseille et accompagne les entreprises dans leur projet d'implantation, d'investissement ou de développement au Havre et dans sa région.

L'offre immobilière – foncière d'un territoire étant un élément-clé pour l'implantation d'entreprises, Le Havre Seine Développement travaille en collaboration avec ses partenaires pour développer et diversifier cette offre.

Les partenaires de l'agence

- Ville du Havre
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- CCI Seine-Estuaire
- HAROPA Le Havre
- Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo
- Union Maritime Et Portuaire (UMEP)

Son territoire d'action

- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo

Soit 87 communes représentant plus de 300 000 habitants.



2/ LES ACTIONS DU HAVRE SEINE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER

Le Havre Seine Développement participe depuis 2006 au SIMI, salon de l'immobilier d'entreprises, qui se déroule du 10 au 12 décembre 2024 au Palais des Congrès de Paris. Le Havre Seine Développement exposera cette année sur un stand Entente Axe Seine, où seront représentés les membres fondateurs de l'Entente ainsi que HAROPA PORT.

Le Havre Seine Développement et ses partenaires rencontrent sur ce salon les professionnels de l'immobilier – investisseurs, promoteurs, constructeurs, architectes... – pour échanger sur les opportunités d'investissement du territoire.

Pour faciliter les discussions, Le Havre Seine Développement produit tous les ans un carnet d'opportunités d'investissement immobilier.

Ce document répertorie des fonciers et bâtiments appartenant aux partenaires du Havre Seine Développement, sur lesquels ils souhaitent développer des opérations immobilières via des opérateurs privés : bureaux, locaux d'activités, commerces, CHR, logements, entrepôts... (*édition 2024 fournie en annexe*).

Document de travail, il comprend les informations techniques pour chacune des opportunités (descriptif du bien, vocation, surfaces, échéances, prix et conditions de vente...) et les données géographiques (localisation, environnement proche, délimitations des espaces...).

3/ CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

3.1 Contenus

Fiches de biens

Les éléments devant apparaître sur les fiches présentant des biens :

- Le nom du bien
- Le descriptif et des éléments textuels : détails, vocation, prix, surface, échéances...
- Un plan de parcelle
- Un plan de localisation pour le contextualiser dans son environnement, intégrant des lieux remarquables, des tracés de routes et autoroutes, de transport en commun, des infrastructures...
- La mention et le logo de l'institutionnel propriétaire du bien
- Des photos secondaires permettant de montrer les entreprises déjà présentes, l'environnement proche ou des vues complémentaires...

Les éléments cartographiques sont essentiels pour valoriser la zone auprès des professionnels de l'immobilier, qui ont besoin de visualiser concrètement un territoire pour s'y projeter. Leur traitement devra donc être à la fois esthétique et facilement compréhensible, notamment pour des personnes ne connaissant pas Le Havre et sa région.

Contenus génériques

Ciblant des personnes qui ne connaissent pas forcément Le Havre, la plaquette comprendra également des contenus valorisant globalement une implantation dans la région du Havre :

- Carte localisant Le Havre en France
- Vue satellite du territoire localisant les infrastructures remarquables, les axes routiers et autoroutiers, le centre-ville du Havre, le port
- Quelques éléments – chiffres clef sur la région havraise (nombre d'habitants / d'entreprises – filières majeures / trafics portuaires / chiffres clef)
- Chiffres-clef sur le marché de l'immobilier (logements & entreprises)
- Présentation du Havre Seine Développement
- Des visuels du territoire

3.2 Format

Le format imposé est un A4 fermé, en mode paysage.

3.3 Planning d'exécution

Les documents devront être livrés au plus tard le 22 novembre 2024.

L'agence devra donc planifier les différentes étapes en conséquence et alerter Le Havre Seine Développement en cas de risque de non-livraison dans ce délai.

Le Havre Seine Développement se charge de collecter les informations auprès de ses partenaires et de les transmettre à l'agence fin septembre, néanmoins il arrive régulièrement que certaines données soient transmises plus tardivement.

L'agence sélectionnée devra donc prévoir dans son organisation une livraison échelonnée des contenus.

De plus, les contenus devront être soumis aux partenaires concernés avant édition. Le planning de production devra ainsi intégrer des périodes de relecture / validation – corrections relativement longues.

4/ CONDITIONS DE REPONSE A CETTE CONSULTATION

Le dossier de réponse des prestataires souhaitant participer à cette consultation devra comprendre les éléments suivants :

- Une proposition financière, incluant un détail des affectations budgétaires, sur la base suivante :

Conception, exécution et impression en 300 exemplaires d'un document de 40 pages*, conforme à l'univers graphique de l'agence, incluant

- Couverture, carte du territoire, 3^e & 4^e de couverture
- 15 biens, soit 30 pages
- 6 pages de contenus divers (sommaire, présentation du territoire, visuels...)

Livraison au Havre Seine Développement – 19 rue Georges Braque – 76600 Le Havre

** La facturation sera à adapter selon le nombre réel de pages des documents.*

- Des exemples de réalisation de documents techniques intégrant des cartes (notamment sur des orthophotoplans) et des plans
- Un descriptif des moyens humains techniques de l'entreprise mis à disposition pour ce projet

Ce dossier devra parvenir en format papier et/ou pdf **au plus tard le 28/06/2024** (16 h) à :

Virginie Thiout, Chargée de communication

Tel. 02 76 40 23 20 – Email v.thiout@lehavreseinedev.com

Hôtel de la communauté urbaine – 19 rue Georges Braque – 76085 LE HAVRE CEDEX

Le prestataire sélectionné s'engage à céder contractuellement l'ensemble des droits d'auteur et de propriété intellectuelle générés dans le cadre de cette mission au bénéfice des agences de développement maîtres d'ouvrage de l'action présentée dans le présent document.

5/ PLANNING

Envoi de l'appel d'offres	6 juin 2024
Date limite de remise des offres	28 juin 2024 (16h)
Etudes des offres, questions complémentaires ...	1 ^{er} au 5 juillet 2024
Sélection finale	8 juillet 2024

6/ CRITERES DE SELECTION

Les critères et coefficients de sélection des candidats seront les suivants :

- Proposition budgétaire - Coefficient 1
- Références - Coefficient 1